



La Parole du Rav Brand

Moché supplia Hachem de le laisser entrer dans la terre sainte : « En ce temps-là, vaet'hanan, j'implorai la miséricorde de Hachem... Laisse-moi passer, je Te prie, laisse-moi voir ce bon pays de l'autre côté du Jourdain, ces belles montagnes et le Liban », (Dévarim, 3, 26).

Pourquoi la Torah utilise-t-elle le verbe *vaet'hanan* et non *vaetpalal*, j'ai prié ? Bien que les tsadikim ont des mérites, ils ne demandent à Hachem de leur faire une faveur que gratuitement, hinam, selon la promesse de Hachem : « ve'hanoti et acher a'hon », et je gracierai celui qui mérite la grâce », (Tanhouma, 3 ; Rachi). Le mot vaethanan comporte la racine 'hén, grâce, et de hinam, gratuit. Le mot comporte deux noun, pour faire allusion à la grâce et la gratuité. S'il est compréhensible que les tsadikim ne veulent pas « payer » avec leurs bonnes actions afin de voir leur requête obtenue, mais que justifie-t-il qu'ils reçoivent un cadeau gratuit ?

Le concept de hén, de trouver grâce, figure de nombreuses fois dans la Torah : « Noa'h trouva grâce aux yeux de Hachem », (Béréchit, 6, 8) ; « Joseph trouva grâce aux yeux du cher de la prison », (Béréchit, 39, 21) ; « tu (Moché) as dit je Te connais par le Nom et tu as trouvé grâce à Mes yeux (Chémot, 33, 12) ; « Esther trouva grâce aux yeux de tout ceux qui la regardaient » (Esther). Concernant Noa'h, la Torah témoigne : « Noa'h était un homme tsadik tamim, un juste parfait », (Béréchit, 6, 9), pourquoi alors cette expression est-elle précédée par ce verset : « Noa'h trouva grâce aux yeux de Hachem » ; n'est-il pas évident que le tsadik trouve grâce à Ses yeux ?

Mais, pour devenir un tsadik parfait dans cette génération où tout le monde a été corrompu, Noa'h a dû parcourir un chemin long et difficile. Il lui a été pratiquement impossible d'arriver sans l'aide de D-ieu. Grâce au fait qu'il s'attela de toutes ses forces à cette tâche, bien qu'il ait été encore très loin du but, il trouvait grâce aux yeux de Hachem. Il l'a alors gracié, et lui a donné les forces nécessaires. De même Joseph, il a été un étranger, jeune et esclave ; pour devenir le chef de la prison du roi, a été selon les règles impensables. Mais il trouvait grâce aux yeux du directeur, en fait il rayonnait de bonté et d'intelligence, alors il fut nommé. Concernant Moché, de connaître les intimes secrets de Hachem est pratiquement impossible pour un humain, mais il faisait un tel effort, qu'il trouvait grâce aux yeux de D-ieu et Hachem l'a fait entrer dans Son secret. Esther pour sa part était « jaune », très loin d'être une beauté selon les critères en cours, mais elle rayonnait de bonté et ainsi elle trouvait grâce aux yeux de tout le monde.

Ainsi condamné à mourir dans le désert, Moché supplia Hachem de le laisser entrer. Il désirait si intensément entrer en Erets Israël et profiter de sa kédoucha, alors il demandait une grâce, comme à un condamné à qui le roi accorde une grâce et annule la peine. Il espérait que son désir trouve grâce aux yeux de Hachem et qu'il le gracie gratuitement, sans devoir payer avec son Olam Haba.

Rav Yehiel Brand

La Question

Dans la paracha de la semaine, Moché demande à Hachem de lui permettre de "passer le jourdain" pour pouvoir rentrer en Israël. La Guemara Sota explique que la requête de Moché était motivée par la volonté de pouvoir accomplir les mitsvot liées à la terre.

Question : dans sa prière, Moché ne demande pas qu'Hachem lui permette de s'installer en Israël, mais simplement qu'il puisse le laisser traverser. Or, nous savons que ne sont astreints aux mitsvot liées à la terre, que ceux qui y sont installés et non pas ceux qui ne seraient que de passage. Dans ce cas, pourquoi Moché demande-t-il qu'Hachem lui permette simplement de passer ?

Rabbi Abraham Vilner répond : Lorsque Moché utilise le verbe passer, il fait allusion à l'invocation des 13 attributs divins qu'Hachem lui a enseignés en "passant devant lui". Ainsi, Moché demande en réalité l'autorisation à Hachem d'utiliser cet outil de prière, qui lui permettrait en définitive de s'installer en Israël et d'y accomplir les mitsvot qui lui sont relatives.

G.N.

La Paracha en Résumé

- Moché prie, espérant entrer dans le pays que Hachem donna aux Bénés Israël. Hachem le lui fait voir, l'interdisant toutefois d'y accéder.
- Moché poursuit ses recommandations en rappelant la chance du peuple d'Israël au Sinaï d'avoir vu Hachem de ses yeux.
- La Torah raconte que Moché sépara trois villes,

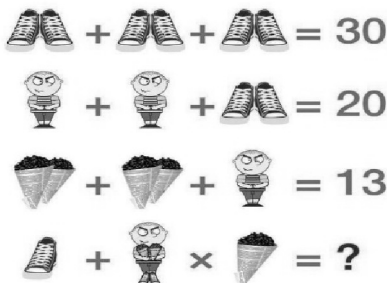
servant à préserver les auteurs d'homicides involontaires.

- Moché détaille l'événement historique que fut le Don de la Torah.
- Moché s'étend sur l'importance de la crainte et de l'amour de Hachem, notamment à travers le Chéma.
- La Paracha, dans sa dernière partie, mentionne l'interdit de Avoda Zara, en rappelant la gravité de l'assimilation avec les Goyim.

Enigmes

Enigme 1 : Les noms des trois parachiot : Kora'h , 'Houkat et Balak contiennent une allusion à la grave détérioration de la sainteté des enfants d'Israël pendant la période qu'elles embrassent. Quelle est-elle ?

Enigme 2 : image :



**Pour soutenir Shalshélet
ou pour
dédicacer un numéro.**

**contactez-nous :
Shalshélet.news@gmail.com**

Pour aller plus loin...

- De qui Moché s'inspira-t-il pour prier précisément 515 tefilot (3-23) ? (Séfer Haplia)
- Pour quelle raison les tefilot que Moché adressa à Hachem ne lui ont-elles pas permis de rentrer en Erets Israel ? Une règle dit pourtant : « tsadik gozère et Hachem mévatèle » ?! (Ben Ouri, au nom du Yérouchalmi, chapitre 1, Sanhédrin loi 1)
- Que risque quelqu'un qui penserait à des Divré Torah dans des endroits inappropriés à cela (ex : au W.C, dans des rues sales où règnent des odeurs répugnantes) ? (Dérékh Pikoudékha)
- Quel message messianique est allusionné à travers le commandement de « chalom ète yom hachabat léladécho » (5-12) ? (Ysma'h Moché)
- Les Sages apprennent de l'expression « békhol nafchékha » (6-5) : « même si Hachem te place en situation d'offrir ton âme, il y a vie pour lui (mourir en Kidouch Hachem par exemple), tu as le devoir de le faire ». Que pouvons-nous alors apprendre de cette expression ? (Rabbi Yts'hak Méir Alter, Admour de Gour)
- Quel message est allusionné le fait que le 1er passouk du Chéma commence par la lettre « Chine » et finisse par la lettre « Dalète » (6-4) ? (Baal Hatourim)
- Quel lien pouvons-nous établir entre les 13 occurrences du mot « Gan » mentionnées dans la parachat Béréchit et les 13 occurrences du terme « Èche » mentionnées dans Vaèt'hanan au sujet de Matan Torah ? (Rabbénu Bé'hayé)

Yaacov Guetta

Halakha de la Semaine

Doit-on faire le "Gomel " lorsque l'on voyage d'une ville à l'autre ?

Il est rapporté dans le Ch. Aroukh (219,7) que le minhag ACHKENAZE est de ne pas réciter le « Gomel » après avoir traversé une ville, car les Sages ont institué cette berakha seulement pour ceux traversant le désert (où il y a un réel danger).

Cependant, le Ch. Aroukh rapporte que le minhag SEFARADE est de réciter le « Gomel » lorsque l'on traverse une ville au même titre que le désert, car tous les chemins ont une « =) » présomption de danger), ainsi que cela est rapporté explicitement dans le Yérouchalmi (berakhote perek 4,4) .

Cela à condition de parcourir la distance d'un « parssa » qui équivaut à une distance parcourue en 72 min. Telle est l'opinion retenue par le Mamar Mordehaï (219,1) ainsi que de plusieurs autres aharonimes.

Cependant, le « Hida » rapporte une coutume qui est de ne pas réciter la berakha du Gomel pour le trajet d'une ville à l'autre (bien qu'il soit > à 72 min). Cette opinion est retenue par le caf hahayime (219,40). Le Alé hadasse (perek 4,15) rapporte que telle était la coutume à Tunis. Cela pourrait s'expliquer par le fait que de nos jours, les chemins sont plus sécurisés qu'à l'époque (Voir Or letsion 2 perek 14.42). C'est pourquoi le yaskil avdi préconise de réciter le Gomel sans le nom d'Hachem (ou de se faire acquitter par une tierce personne concernée selon tous les avis par le Gomel). Toutefois, le Chout Choél Vénichal (helek 3 siman 180) réfute les propos du caf hahayime et rapporte que la coutume de l'ensemble des communauté séfarades était de suivre le Ch. Aroukh et c'est donc ainsi qu'il convient d'agir. Aussi, le sefer Ateret avot (13,40) rapporte que la coutume des érudits au Maroc était également de réciter la berakha pour aller d'une ville à l'autre. [Voir aussi le Netivé am (siman 219); le Émek Yéhochoua (helek 1 O.H siman 41 ainsi que le Maguen Avote qui rapporte que c'est ainsi que procédait rabbi Refaël Baroukh Tolédano]

Il est notoire qu'ainsi est l'avis également du Rav Ovadia Yossef qui apporte pour appui diverses décisions [Yebia omer (helek 1 O.H siman 13.13 et helek 2 O.H siman 14.11), et tel est l'avis aussi du Birkat hachem (helek 4 perek 6.24); Voir aussi le Alon Bayit neeman de Rav Mazouz (parachat houkat n°69,25) ainsi que le Halakha Beroura (siman 219.7) qui ajoutent comme argument le fait que même de nos jours, le danger sur la route n'est malheureusement pas écarté avec les accidents de voiture...]

David Cohen

Réponses n°198 Dévarim

Enigme 1: Ce sont les jours de jeûne public :

« L'homme et la femme », ce sont le jeûne de Guédalia et celui d'Esther. »

« Le noir et le blanc », ce sont le jeûne du 9 av et celui de Yom Kippour. »

« Le long et le court », ce sont le jeûne du 17 tamouz et celui du 10 tévet (A inverser dans l'hémisphère sud). »

Enigme 2: Il va choisir de mourir... de vieillesse !

Rébus : Molle / Saoûl / Feu / Beynes / Pas / Rat / Nous / Veines / Tôl / Ffel תפל ובין פארן בין סוף מול

La voie de Chemouel 2

Chers lecteurs, avant de continuer, nous allons adresser un petit mot de remerciement à notre Créateur, qui nous a permis la semaine dernière d'achever le premier volume du livre de Chemouel. Grâce à Son soutien, nous avons passé en revue, au cours des deux dernières années, pas moins de trente et un chapitres, aussi passionnants les uns que les autres. Nous avons pu ainsi faire plus ample connaissance avec des figures mythiques du peuple juif : le Cohen Gadol Eli, et son disciple, le prophète Chemouel, de même que les rois Chaoul et David.

Cependant, si nous avons réussi à résoudre plusieurs mystères entourant ces personnages, nous n'avons pas encore eu le temps d'élucider l'historique de cette œuvre, qui n'est pas sans poser problème. En effet, jusqu'au début du XVIème siècle, aucun des écrits de nos Sages

ne fait mention d'un quelconque découpage du livre de Chemouel. Or c'est pourtant cette forme qui sera adoptée jusqu'à nos jours, sans qu'aucune explication ne soit fournie, alors qu'il apparaît clairement dans le Talmud (Baba Batra 14b) que ces deux parties ne formaient qu'une seule entité.

Mais au-delà de cet aspect, deux autres points interpellent nos Sages : tout d'abord, force est de constater qu'à partir du onzième chapitre, le récit va délaissé assez rapidement les hommes de D.ieu pour se concentrer sur les rois d'Israël. Il est donc étonnant que cet ouvrage porte le nom de « Chemouel » alors que celui-ci n'y occupe pas vraiment une place centrale. Ce décalage est d'autant plus accentué que la seconde moitié est consacrée exclusivement au règne de David !

Abравanel va encore plus loin et s'interroge sur l'existence même de cet ouvrage : sachant qu'Éli et Chemouel concluent la période des Juges,

Aire de Jeu

Jeu de mots

Pour y arriver, il faut une volonté de faire.

Il y aura 3 semaines de pause dans la publication. Vous pourrez retrouver Shalshet News B.H. Parachat Ki tétsé 9 Elloul pour le numéro 200. Bonnes vacances....

Valeurs immobilières

« Et vous, qui êtes attachés à Hachem, votre D.ieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui. » (Dévarim 4,4) Il est impossible à un être humain de s'attacher « concrètement » à D.ieu. La Torah considère cependant qu'en honorant les érudits et en cherchant à les aider, on s'attache à D.ieu et on mérite la vie dans le monde futur (Ketoubot 111b).

Réponses aux questions

1) Il s'inspira des anges célestes qui prient chaque jour 515 tefilot. En effet, il est dit à leur sujet : « varagueléhème réguel yéchara (leurs pieds ne forment qu'un seul pied bien droit. Ils n'ont qu'une seule aspiration : faire des louanges d'Hachem). La guématria du mot « yéchara » fait 515, d'où les 515 prières à Hachem.

2) Il est vrai que ce qu'Hachem décrète de Lui-même peut être transformé ou annulé par la tefila d'un tsadik. Cependant ce qui est décrété par la cour céleste d'Hachem (pamalia chèle maala) ne peut ni être transformé, ni être annulé (du fait que les anges, formant le Bet Din céleste, ne sont que des émissaires d'Hachem et n'ont pas comme l'Eternel le pouvoir de pardonner).

3) Se présentera dans la bouche de cette personne (sans qu'elle en ait vraiment conscience, presque à son insu) la mention du nom d'Hachem (par exemple à travers une Brakha) en vain ! (5-11)

4) Les initiales des mots "ète yome hachabat lékadécho forment le mot « Élia » (étant comme on le sait l'ange annonciateur de la délivrance ultime). Elia viendra nous annoncer la venue du Machia'h si nous gardons deux Chabatot.

5) Même si la personne n'a pas le cœur, l'envie, l'enthousiasme à servir Hachem (afilou notel ète lévavékha), elle n'est tout de même pas dispensée de faire les mitsvot.

6) Ces deux lettres forment le mot « Chède » signifiant «démon ». Ainsi, celui qui lirait le Chéma avec une grande kavana, aurait l'assurance de faire fuir tous les démons et agents nuisibles.

7) Tout celui qui accepte le joug divin en prononçant avec kavana le mot « é'had » ayant pour guématria 13, sera sauvé du feu (èche) du Guéhinam et méritera de jouir des 13 Maalot du Gan Eden.

n'auraient-ils pas été plus appropriés dans le livre éponyme ? Idem pour Chaoul et David qui auraient dû intégrer le livre des Rois. Alors comment se fait-il qu'une œuvre à part entière leur soit consacrée ? Pour répondre à toutes ces questions, Abравanel fait remarquer que Chemouel et David ont un point commun bien particulier : ils finiront tous les deux par remplacer un maître déchu. La Torah met ainsi en exergue que nul n'est à l'abri de la faute, même des justes comme Eli ou Chaoul ont pu tomber. Inversement, un homme qui s'acharnerait à suivre les voies du Seigneur malgré l'adversité finira par transcender sa condition. Voici le message qui est véhiculé dans ce livre, raison pour laquelle la Torah juge nécessaire de s'y attarder. Et vu que David, étant lui-même disciple de Chemouel, ne fit que reproduire ce scénario avec Chaoul, il était plus logique que Chemouel figure dans le titre.

Yehiel Allouche

A la rencontre de notre histoire

Rabbi Israël Yaacov Haggis

Né en 1620 dans la ville de Fès au Maroc, Rabbi Israël Yaacov ben Shmouël Haggis comptait parmi les plus grands rabbanim marocains de son temps. Il était Roch yeshiva à Jérusalem, prenait plusieurs décisions halakhiques et s'est également fait connaître pour sa guerre obstinée contre le faux messie Shabbtaï Tzvi. Issu d'une famille de déportés d'Espagne, Rabbi Yaacov Haggis a déménagé dans sa jeunesse en Italie et a passé une période à Vérone. De 1652 à 1655, il vivait à Livourne. Là, il put encourager la riche famille Viga à construire un grand Beth Hamidrash à Jérusalem. Il monta ensuite à Jérusalem en 1658 et, à son arrivée, sa première femme quitta ce monde. Il épousa alors la fille du grand-rabbin de Jérusalem, Rav Moshé Galanti. De leur union sortit le célèbre Rabbi Moshé Haggis. À Jérusalem, Rabbi Yaacov Haggis écrit de nombreux essais. Il visita par ailleurs de nombreux endroits en Turquie pour encourager les Sages à se rencontrer et à s'installer à Jérusalem. Cette entreprise porta

ses fruits puisque de célèbres étudiants et rabbanim à l'étranger quittèrent leurs zones et se rendirent à Jérusalem. Parmi eux se trouvaient notamment Rabbi Shlomo Algazi, Rabbi Avraham Ibn 'Hananya, Rabbi Avraham Amigo, et Rabbi Shmouël Gramizane. À Jérusalem, le Beth Midrash construit par la famille Viga établit de nouveaux programmes d'étude qui n'existaient pas dans d'autres Beth Hamidrashim de la ville. Le Beth Hamidrash avait une place pour les jeunes étudiants et les étudiants érudits. Les étudiants érudits occupaient deux postes : ceux qui répondaient aux questions de Halakha en provenance d'Israël et de la diaspora, et ceux qui enseignaient à leurs propres étudiants. Selon le programme élaboré par Rabbi Yaacov Haggis, roch du Beth Hamidrash, les étudiants, après s'être spécialisés, étaient nommés dayanim et étaient envoyés dans diverses communautés juives à l'étranger. Le Beth Hamidrash était appelé « la quarantaine de Jérusalem » en raison des instructions des Sages du Beth Hamidrash de ne pas quitter son domaine inutilement. Parmi ceux qui y étudiaient, on comptait Rabbi 'Haïm Aboulafia, Rabbi Moshé Ben Habib (qui était aussi son

gendre), Rabbi Yaacov Molcho, Rabbi Yits'hak Boutone, Rabbi 'Hezkiyah DeSilva, Rabbi Avraham Ben David Yits'haki, etc. Rabbi Natan de Gaza, le « prophète » de Shabbtaï Tzvi, étudiait également dans cette yeshiva. En 1665, Shabbtaï Tzvi revint à Jérusalem lorsqu'il se déclara Messie. Les rabbanim de la ville dirigés par Rabbi Yaacov Haggis prirent fermement position contre lui en le combattant par tous leurs moyens. Ils prononcèrent finalement un grave boycott contre lui et Shabbtaï Tzvi fut contraint de quitter Jérusalem. Rabbi Yaacov Haggis demanda même son boycott aux rabbanim de Turquie, mais leur guerre ne réussit pas, jusqu'à l'islamisation de Shabbtaï Tzvi à la fin de l'année 1666. Rabbi Yaacov livra depuis une guerre obstinée contre les adeptes sabbatéens. Après sa mort en 1674 à Kouchta (Constantinople, Empire ottoman), c'est Rabbi Moshé Haggis, son fils, qui poursuivit sa guerre. Rabbi Yaacov Haggis écrit de nombreux ouvrages parmi lesquels « Petites lois », un ensemble de responsa ; « Arbre de vie », un commentaire sur la Mishna ; et « Le début de la sagesse », un commentaire sur un livre portant sur les règles du Talmud.

David Lasry

Pirké Avot

Après nous avoir parlé d'un ensemble d'hommes qui siègeraient sans parler de sujet de Torah, rabbi Shimon poursuit dans la lancée et nous dit : 3 hommes qui seraient à table et qui ne parleraient pas de Torah sont assimilables à des gens qui auraient mangé des offrandes mortuaires. (Avot 3,3) Le Maharal explique que cette métaphore de l'offrande mortuaire est due au fait que l'homme est constitué de deux composantes : une matérielle et l'autre spirituelle. Or, lorsqu'un homme se contente de nourrir exclusivement la partie temporelle de son être : son corps mortel, en délaissant son âme éternelle, cela reviendrait à consacrer l'éphémère qui est en lui et en cela cette pratique serait assimilable à une offrande mortuaire. A partir de ce constat, il nous est plus facile de comprendre quel est le rôle spécifique de la table. En effet, il est écrit que la table est comparable à un autel. De la même manière que l'autel établit une connexion qui harmonise l'homme matériel et le monde spirituel, la table exerce la même fonction en faisant subsister le corps pour que l'esprit puisse évoluer. (Cela explique sa place si centrale dans chacune de nos fêtes et autres événements dont le but est de sanctifier la matière et non de nous en détacher

totalément). Ainsi, lorsque la caractéristique « toraïque » disparaît de l'équation, nous ne pouvons plus prétendre que la table continue de remplir son rôle liant les deux mondes et se retrouve fourvoyée de sa mission principale, en ne nourrissant plus qu'un corps « animal ».

De plus, il est intéressant de relater ici un épisode de la Genèse.

Lorsqu'Adam consumma de l'arbre de la connaissance, celui qui le plongea pleinement dans le monde de l'illusion et de l'éphémère, Hachem envoya des chérubins garder l'arbre de vie de peur que l'homme n'en consomme et ne devienne immortel.

Or, selon nos Sages, cet arbre de vie n'est autre que la Torah (comme il est dit : c'est un arbre de vie pour ceux qui s'y cramponnent).

De cet épisode nous pouvons également voir en allusion que lorsque Hachem voulut que l'homme devienne mortel, après que celui-ci se soit imprégné de matérialité, il dut l'empêcher d'avoir accès à la Torah afin que le processus puisse être achevé et que la connexion à l'éternité ne soit pas entretenue. Grâce à cela, nous pouvons comprendre aisément le lien qui peut exister entre un repas sans Torah et un repas sacralisant la mort...

G.N.

Haftara : L'appel de Tzion

Les lecteurs les plus assidus le savent, la Guemara dans le traité Méguila (21a) enseigne qu'au cours de la prière du matin de Chabbat et des jours de fêtes, nous nous devons de lire certains passages du « Pentateuque ». Ce terme désigne plus communément les cinq premiers livres de la Torah, écrit dans les rouleaux que nous connaissons tous. En parallèle, nos Sages ont également institué l'obligation de lire des extraits tirés des livres des Prophètes, seconde partie de la Torah écrite.

Cependant, si la première injonction a une origine claire - un décret de notre maître Moché qui voulait que nous soyons versés dans la Torah - la source de la seconde fait l'objet d'une discussion entre les commentateurs. Un premier avis rapporte que le scribe Ezra en serait l'instigateur. Mais pour beaucoup d'autres (notamment le Avoudraham), cette prescription n'apparut que bien plus tard, à l'époque de l'empire grec. Durant cette période, quelques années avant le miracle de Hanouka, le roi Antiochous édicta plusieurs décrets afin d'empêcher les juifs de pratiquer leur religion. Parmi eux, on retrouve l'interdit formel de lire la Torah. Tout contrevenant encourait une peine de mort. Nos Sages finirent néanmoins par trouver un moyen de contourner cette loi. Ils sélectionnèrent une série de passages dans les Prophètes en rapport avec le sujet de chaque Paracha. De cette façon, ils pouvaient, en quelque sorte, se rendre quittes de leur Mitsva le Chabbat et les jours de fêtes. Et même si l'interdit de lire la Torah n'est plus en vigueur de nos jours, nous avons conservé l'habitude de lire la Haftara. Cette explication est non seulement satisfaisante mais a également le mérite d'éclaircir l'origine du nom « Haftara ». En effet, la racine de ce mot en hébreu est constituée de trois lettres. Celle-ci forme le mot « נ.ט.פ » qui signifie acquitter en hébreu ce qui correspond bien à ce que nous avons décrit plus haut.

Toutefois, le Choulhan Aroukh (Orah Haïm 428,8) précise qu'à partir du 17 Tamouz, et ce jusqu'à la fin des fêtes de Tichri, le sujet de la Haftara ne concerne plus la Paracha de la semaine. Nos Sages ont estimé qu'il était préférable d'aborder les événements dramatiques qui se sont produits à cette période. Nous avons eu ainsi l'occasion cette année encore de lire les deux premiers chapitres du livre de Yirméya, auteur de la prophétie annonçant la destruction de Jérusalem. Quant au Chabbat précédent le jeûne du 9 Av, nous avons l'habitude de lire les sermons du prophète Yéchaya, qui nous rappelle constamment que nos fautes sont à l'origine de notre déchéance. Mais c'est également les écrits de ce voyant que nos Sages retiendront par la suite. Ses paroles de réconfort trouvent un écho tout particulier en cette période de trouble, mettant en évidence une fois de plus le caractère universel de la Torah. Nul doute qu'avant d'affronter le jour du jugement, nous aurons encore plus besoin cette année de la promesse d'un jour meilleur qui verra enfin l'exil s'achever. Amen

Yehiel Allouche

Rébus



Le verset dit dans Téhilim : "S'il place son ambition dans la Torah d'Hachem, et médite cette Loi jour et nuit, il sera comme un arbre planté auprès des cours d'eau, qui donne ses fruits en leur saison, et dont les feuilles ne se flétrissent pas et tout ce qu'il fera réussira". (1,2)

Ce passouk semble décrire la récompense de celui qui serait plongé dans l'étude au point d'y être vraiment attaché. On lui promettrait alors une réussite dans tout ce qu'il ferait. Le Malbim explique que la comparaison de l'homme à un arbre productif est en fait sur l'aspect vital de cet arbre. En effet, lorsque l'arbre est planté à proximité du cours d'eau, il est assuré de trouver de quoi s'alimenter et se développer correctement. Les fruits qu'il produit ne sont que la conséquence directe d'une alimentation régulière et soutenue de ses racines. Ainsi, l'homme attaché à la Torah assure une irrigation

de ses racines et peut donc produire comme il se doit des actions riches et équilibrées. En étudiant ou plutôt en s'adonnant à l'étude l'homme relie son être à la source spirituelle d'en haut de laquelle il peut puiser toutes les ressources nécessaires à son équilibre spirituel.

Le passouk dit dans notre paracha : Et vous qui êtes restés attachés à Hachem, votre Dieu, vous êtes tous vivants aujourd'hui. (Dévarim 4,4) C'est précisément cet attachement au divin qui offre à l'homme toute sa vitalité.

La Michna dit dans Pirké avot (6,1): "Tout celui qui étudie la Torah sincèrement méritera de nombreuses choses. De plus, (...) il sera comme une source intarissable"

Après avoir parlé du mérite de celui qui étudie, la michna nous décrit ce que devient l'homme qui étudie sincèrement. La source intarissable est celle qui est alimentée par une quantité d'eau tellement

grande que le flux ne peut faiblir. Ainsi, en se connectant à une Torah infinie l'homme se relie à une source inépuisable. A l'inverse, tout ce qui pourrait obstruer le canal d'alimentation mettrait en péril l'avenir de la rivière. De même pour l'homme, sa vitalité est assurée tant que la connexion est bonne. Laisser des éléments interférer dans sa relation avec Hachem, entraîne obligatoirement une baisse de vitalité spirituelle.

Il est clair que la présence du Beth Hamikdash était le moyen par excellence pour permettre à l'homme d'être toujours abreuvé correctement. En montant au Temple l'homme puisait cette énergie qui lui permettait de tenir jusqu'à la prochaine fête.

Pleurer la perte de ce lien est pour nous l'occasion de réaliser combien cette attache est vitale pour chacun. (Darac David)

Jérémy Uzan

La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Ouriel est un jeune tsadik qui va bientôt fêter sa Bar Mitsva. Ses parents qui reçoivent beaucoup de satisfaction de leur fils tant de son travail à l'école que de son comportement, décident de lui organiser une belle soirée pour le récompenser. Depuis plusieurs mois, ils s'attellent à la tâche et choisissent chaque élément de cette fête en cherchant ce qui lui ferait le plus plaisir. Ils trouvent la salle adéquate ainsi que le chanteur qu'il apprécie et enfin le menu dont il raffole. Tout est prêt et réservé deux mois avant le jour J et tout le monde attend cette cérémonie avec impatience. Malheureusement, alors qu'ils se sont efforcés, comme tout bon juif, à faire attention à leur santé pendant tous ces mois de crise sanitaire, une semaine avant la Bar Mitsva, on découvre un cas dans la yechiva d'Ouriel. Immédiatement, les services sanitaires mettent tous les enfants en confinement et leur interdisent de sortir de la yechiva. Ses parents sont abattus, cela fait des mois qu'ils préparent cette fête et tout est déjà payé. Daniel, son père, va trouver son Rav avec une question étonnante : est-ce qu'il y a tout de même lieu de faire la cérémonie ? Il ramène le Michna Beroura qui écrit (225,6) que le père fera une

fête le jour des treize ans de son fils, ce qui sous-entend que la Mitsva de fêter ce jour-là incombe au père.

La source du Michna Beroura se trouve dans le Maguen Avraham qui rapporte le Yalkout 'Hadach où la mention est qu'il est une obligation au père de fêter le treizième anniversaire de son fils, il tire sa source d'un Zohar. Le Ma'hatsit Hashekel explique que puisque jusqu'aujourd'hui l'enfant faisait les Mitsvot sans en être obligé et que maintenant cela change, il aura plus de mérite et il y a donc lieu de fêter cela. Mais le Michna Beroura semble donner une autre raison : il est un devoir de l'enfant de fêter ce jour où il reçoit la Torah, il est comparable à un 'Hatan qui fête le jour de son mariage. Rav Zilberstein explique qu'il comprend cela du Zohar qui est la source de cette cérémonie. Cependant, cela ne change pas grand chose au problème et dans les deux cas il n'y a pas de raison à fêter cela sans le Bar Mitsva lui-même. Il en va tout de même du devoir du père de se réjouir ce jour-là, louer et surtout remercier Hachem d'avoir pu faire grandir son fils jusque-là, comme il est écrit dans le Yam Chel Chlomo. Daniel organisera donc une Séouda de son côté ainsi que pour Ouriel avec ses amis en attendant la grande fête lorsqu'ils se retrouveront.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Observe le jour du chabat pour le sanctifier comme te l'a ordonné Hachem ton D.ieu » (5,12) Rachi écrit : « "Comme te l'a ordonné" avant le don de la Torah à Mara. »

« Honore ton père et ta mère comme te l'a ordonné Hachem ton D.ieu... » (5,16)

Rachi écrit « "Comme te l'a ordonné" : même au sujet de l'honneur à accorder au père et à la mère ils ont reçu l'ordre à Mara... »

Rachi nous explique que la mention "comme te l'a ordonné" écrite aux sujets de la mitsva du chabat et de la mitsva de l'honneur dû aux parents fait référence à Mara. Tossefot (Chabat 87) nous explique :

1. Cela ne peut pas faire référence au don de la Torah (paracha Yitro) car s'il en était ainsi, il aurait fallu écrire "comme te l'a ordonné" dans chacun des dix commandements.

2. Cela ne peut pas faire référence à la manne car là-bas ils ont seulement eu l'ordre de respecter chabat et non l'ordre d'honorer ses parents.

On pourrait se demander : Puisque Rachi nous a expliqué que la mention "comme te l'a ordonné" fait référence à Mara, pourquoi cette mention n'est-elle pas écrite dans les premières lou'hot (Tables de la Loi) dans paracha Yitro qui se situe chronologiquement après Mara ?

Le Malbim répond : Dans les premières lou'hot, il est écrit "zakhor" qui nous enjoint d'accomplir la mitsva positive de sanctifier le chabat lors de son entrée par le Kidouch sur le vin... alors que dans les deuxièmes lou'hot, il est écrit "chamor" qui nous enjoint de ne pas transgresser les mitsvot négatives. Le Malbim nous dit qu'à Mara ils ont seulement reçu l'ordre de ne pas transgresser les mitsvot négatives, c'est pour cela que la mention "comme te l'a ordonné" qui fait référence à Mara ne pouvait être écrite que pour les deuxièmes lou'hot dans la paracha Vaet'hanan qui concerne les mitsvot négatives et non dans les premières lou'hot dans paracha Yitro qui concerne la mitsva positive de faire le kidouch, ce qui n'a pas été ordonné à Mara. Le 'Hatam Sofer nous explique que la raison pour laquelle à Mara ils n'ont pas reçu l'ordre du kidouch est du fait que la raison du kidouch est pour que l'on reconnaisse que c'est chabat et que notre repos est pour accomplir la mitsva d'Hachem et non parce qu'on n'a rien à

faire. Cela est valable pour les générations futures, mais pour la génération du désert où l'on reconnaît que c'est chabat par le fait que la manne ne tombait pas et que les bnei Israël ne sortaient pas la cueillir, il n'était donc pas nécessaire de leur ordonner d'accomplir la mitsva positive du kidouch. En ce qui concerne la mitsva de l'honneur dû aux parents, le Malbim nous explique que du fait que le salaire de cette mitsva est écrit explicitement, la Torah avait besoin d'ajouter la mention "comme te l'a ordonné" pour demander d'accomplir cette mitsva non pas pour son salaire mais uniquement parce que Hachem te l'a ordonné, alors que dans les premières lou'hot où ils ont dit "naassé vénichma", ils avaient atteint un tel niveau qu'il était évident qu'ils accompliraient cette mitsva uniquement parce que Hachem leur avait ordonné. Ainsi, du fait de leur haut niveau, il n'était pas nécessaire de leur dire.

On pourrait conclure par la question du Ramban : Comment Rachi peut-il dire ici que la mention "comme te l'a ordonné" écrite au sujet de l'honneur dû aux parents fait référence à Mara alors que Rachi lui-même a écrit dans paracha Béchala'h que les mitsvot qu'ils ont reçues à Mara sont chabat, para adouma, dinine, et donc pas l'honneur dû aux parents ?

On pourrait proposer la réponse suivante : Rachi nous explique les versets d'une manière linéaire. Par conséquent, dans les versets de la paracha Béchala'h, il n'y a rien qui nous indique qu'ils ont reçu la mitsva de l'honneur dû aux parents. En effet, il est écrit « 'hok », c'est le terme qu'on emploie pour para adouma, "michpat" les Dinim, et chabat ; c'est écrit juste après. Mais pour la mitsva de l'honneur dû aux parents, elle n'est pas du tout mentionnée, donc puisqu'il y a aucun indice comme quoi ils auraient reçu la mitsva de l'honneur dû aux parents à Mara dans la paracha Béchala'h, Rachi ne l'écrit donc pas dans paracha Béchala'h. Toute la source disant qu'ils ont reçu la mitsva de l'honneur dû aux parents à Mara se trouve dans notre paracha. Rachi l'écrit donc ici car c'est ici que c'est mentionné dans le verset à travers les mots "comme te l'a ordonné".

Mordekhaï Zerbib